

# Commune de Villevénard

## Carte Communale Enquête Publique



### Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à la délibération du  
approuvant les dispositions de la Carte Communale.  
Fait à Villevénard,  
Le Maire,

Approuvé par arrêté préfectoral le  
Le préfet,

Etude réalisée par :



**agence Est (siège social)**  
Espace Sainte-Croix  
6 place Sainte-Croix  
51000 Châlons-en-Champagne  
Tél. 03 26 64 05 01

**agence Nord**  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
Tél. 03 27 97 36 39

**agence Ouest**  
Parc d'Activités Le Long Buisson  
380 rue Clément Ader - Bât. 1  
27930 Le Vieil-Evreux  
Tél. 02 32 32 99 12

**agence Val-de-Loire**  
Pépinière d'Entreprises du Saumurois  
Rue de la Chesnaie-Distré  
49402 Saumur  
Tél. 02 41 51 98 39



# VILLEVENARD

**Août 2017**

**Liste des servitudes d'utilité publique**



CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
AC 1	Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques  - classé - inscrit	Servitude de protection de  <b>- les grottes sépulcrales néolithiques</b> <b>- l'Église Saint Alpin</b>  Le périmètre de protection des monuments historiques de 2 communes empiètent sur le territoire de Villevenard, à savoir :  <b>- à COURJEONNET :</b> <b>terrain au lieu-dit « Les Houillotes »,</b> <b>parcelle n° 110p, section A, avec les</b> <b>grottes préhistoriques qu'il renferme</b>  <b>- à TALUS-SAINT-PRIX :</b> <b>Église de Saint-Prix</b>  Effets principaux : - Travaux sur les immeubles situés dans un périmètre <b>de 500 m ou modifié</b> , autour de l'édifice (à partir de l'extrémité de chaque point de l'édifice protégé) soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. - Travaux sur l'édifice où les immeubles adossés sont soumis à autorisation.	Lois et Décrets en vigueur  <b>MH classé le 14 mai 1926</b> <b>MH classé le 31 décembre 1915</b>   <b>MH classé le 14 mai 1926</b>   <b>MH classé le 31 mars 1916</b>	Direction Régionale des Affaires Culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne 38 rue Cérès BP 2530 51081 REIMS Cedex

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
I 4	Électricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres relatives aux ouvrages électriques.  Profitant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>au réseau d'alimentation publique HTA et BT</b></li> </ul>	Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994	E.R.D.F. Service Reims Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDE

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières ( <i>couvre l'ensemble du territoire communal</i> )	<p>Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne.</p> <p>Effets principaux :  Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur  - 50 m hors agglomération  - 100 m en agglomération</p>	<p>Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D 244-4.</p> <p>Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990.</p>	<p>Armée de terre  Etat Major de Zone de Défense Metz  D.AFM/B.SEU  1, boulevard Clemenceau  CS 30001  57044 METZ cedex 1</p> <p>DGAC-SNIA  210 route d'Allemagne  BP 606  69125 LYON SAINT EXUPERY</p> <p>Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E.)  Section Environnement  Aéronautique - VELIZY  78129 VILLACOUBLAY-AIR</p>